

2015-12-374 Fixation du taux d'intérêt et de pénalité à percevoir sur les taxes non-payées pour l'année 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de fixer le taux d'intérêt à 15 % et le taux de pénalité à percevoir sur les taxes non-payées pour l'année financière 2016 à 5 %.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-12-375 Augmentation salariale des employés de la Municipalité pour l'année 2016

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'augmenter la masse salariale des employés en fonction de la grille salariale adoptée par voie de résolution # 2015-11-324 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-376 Contrat de travail de Monsieur Pierre Martel à titre de journalier

Considérant que l'employé Monsieur Pierre Martel est en poste depuis le 26 janvier 2015 et que son contrat se termine le 31 décembre 2015.

Considérant la charge de travail aux travaux publics.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu qu'un contrat de travail à titre de journalier soit offert à Monsieur Pierre Martel à durée indéterminée, au salaire prévu dans la grille salariale transitionnelle, à 40 heures par semaine, aux conditions telles que stipulées dans le manuel des employés à l'exception des points suivants en faveur de Monsieur Pierre Martel.

Que la période probatoire de Monsieur Pierre Martel soit considérée comme déjà complétée.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Pierre Martel à adhérer au régime d'assurance collective ainsi qu'au régime de retraite dès maintenant.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame la directrice générale par intérim Sandra Bélisle soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de Monsieur Pierre Martel.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-377 Contrat de travail de Monsieur Sylvain Bertrand à titre d'officier municipal responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats

Considérant la nécessité d'avoir un officier municipal, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats à temps plein afin de permettre la continuité des opérations administratives de ce département.

Considérant que Monsieur Sylvain Bertrand occupe ce poste depuis le 27 juillet 2015.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu qu'un contrat de travail à titre d'Officier municipal, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et des certificats soit offert à Monsieur Sylvain Bertrand, à durée indéterminée, au salaire tel que prévu dans la grille salariale transitionnelle, à 35 heures par semaine, aux conditions telles que stipulées dans le manuel des employés à l'exception des points suivants en faveur de Monsieur Sylvain Bertrand.

Que la période probatoire de Monsieur Sylvain Bertrand soit considérée comme complétée en date du 27 janvier 2016.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Sylvain Bertrand à adhérer au régime d'assurance collective ainsi qu'au régime de retraite dès maintenant.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame la directrice générale par intérim Sandra Bélisle soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de Monsieur Sylvain Bertrand.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-12-378 Clôture de la Séance extraordinaire

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h40.

Gary Lachapelle
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale par
intérim